

Loi

Générale

modern

Loi n° 77/AN/24/9ème L portant approbation des comptes financiers du Fonds de Développement Economique de Djibouti (FDED) pour l'exercice 2018.

n° 77/AN/24/9ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
8 août 2024

Numéro JO
n° 12 du 30/06/2024

Date du numéro
30 juin 2024

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :

VISAS

- VU** La Constitution du 15 Septembre 1992
- VU** La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 Avril 2010 portant révision de la Constitution
- VU** La Loi n°119/AN/11/6ème L du 16 Janvier 2011 relative à la Constitution et à la Supervision des Etablissements de crédit et des auxiliaires financiers
- VU** La Loi n°134/AN/11/6ème L portant adoption du code de Commerce de Djibouti du 1er Août 2012
- VU** La Loi n°143/AN/16/7ème L du 05 Avril 2016 portant code de la bonne gouvernance des Entreprises Publiques
- VU** La Loi n°55/AN/19/8ème L du 23 Juillet 2019 portant régime juridique des Entreprises Publiques
- VU** La Loi n°134/AN/21/8ème L du 21 Juillet 2022 portant modalités et conditions de cession des participations de l'État dans le capital des Entreprises Publiques
- VU** La Loi n°161/AN/22/8ème L du 21 Juillet 2022 relative au Contrôle Economique et Financier des Entreprises Publiques
- VU** Le Décret n°2001-0123/PR/MEFPP modifiant le Décret n°2000-0104/PRE portant création du Fonds de Développement Economique de Djibouti
- VU** Le Décret n°2008-0064/PRE du 04 Mars 2008 modifiant le Décret n°2007-0117/PRE/MEFPP portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement Economique de Djibouti et du Fonds de Garantie des prêts
- VU** Le Décret n°2010-0216/PR/MPICRP portant modification et complétant le Décret n°2008-0064/PRE modifiant le Décret n°2007-11/PR/MEFPP portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement Economique de Djibouti et du Fonds de Garantie de prêts accordés aux promoteurs et jeunes diplômés
- VU** Le Décret n°2021-105/PRE du 24 Mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU** Le Décret n°2021-106/PRE du 24 Mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement
- VU** Le Décret n°2021-114/PRE du 31 Mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n °2022-001/PRE du 02 Janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VULe Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du Fonds de Développement Economique de Djibouti du 26 Mars 2019

VULa Délibération n°2 du Conseil d'Administration du Fonds de Développement Economique de Djibouti portant régularisation des exercices antérieurs et approbation des comptes financiers de l'exercice 2022

VULa Circulaire n°136/PAN du 19/05/2024 portant convocation de l'Assemblée nationale en séance publique.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 Novembre 2023.A ADOPTÉ, EN SA TROISIEME SEANCE PUBLIQUE DU 22/05/2024, LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Sont approuvés les comptes financiers du FDED pour l'exercice 2018 comme suit : EXERCI-

CE 2018 – Total des Produits :.....422 250 979– Total des charges

:.....598 969 025– Total Bilan :.....7 894 679 453–

Résultat net :.....-176 718 046

Article 2

La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti dès promulgation.

Fait à Djibouti, le 20 Juin 2024

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH